



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017

Le sept septembre deux mille dix-sept, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle communautaire à Brantôme en Périgord, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	38
Votants :	41 dont 3 pouvoirs

Date de la convocation : 25 août 2017

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Martial Henri CANDEL, Anita CATUSSE, Gaston CHAPEAU, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard De MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Alain LAVAUD (suppléant de Anémone LANDAIS), Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Olivier CHABREYROU, Éric CHARRON, Henri FAISSOLE, Malaurie GOUT-DISTINGUIN, Cyrille LIENARD, Sylvie MAZIERES, Jean-Michel NADAL, Francis REVIDAT.

Pouvoirs : 3

Madame Malaurie GOUT-DISTINGUIN a donné pouvoir à Madame Anne-Marie CLAUZET.

Monsieur Olivier CHABREYROU a donné pouvoir à Monsieur Gérard COMBEALBERT.

Monsieur Cyrille LIENARD a donné pouvoir à Madame Monique RATINAUD.

Monsieur Michel DUBREUIL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Puis, Le Président passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I- ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

- **Projet ressourcerie : Validation du nouveau plan de financement**
- Report des crédits TEPOS des piscines vers les réhabilitations de logements locatifs.
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2016 et 2017.
- Validation du Projet Educatif Territorial (PEDT) (pièce jointe n°1).
- Etude et autorisation à donner au Président pour le recrutement de médecins salariés.
- Accord de principe sur la participation de la Communauté de Communes au frais de fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage du Grand Périgueux.

II-QUESTIONS DIVERSES

§§§§§§§§§§§§

I- ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

- **Projet ressourcerie : Validation du nouveau plan de financement**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 18 mai 2016, le conseil communautaire a décidé de soutenir le projet de création d'une ressourcerie sur le site de la SNOR à Brantôme en Périgord.

Depuis le projet a évolué afin de faire de ce bâtiment un projet exemplaire en matière d'efficacité énergétique et d'aménagement paysager.

L'Agence Technique Départementale a travaillé sur le chiffrage de ce nouveau projet.

Le Président présente le nouveau plan de financement :

Plan Investissement Implantation ressourcerie

Nature des dépenses	Montant
Acquisition Bâtiment + terrain	16 750 €
Travaux-Aménagements	541 000 €
Désamiantage	41 000 €
Maîtrise d'œuvre, Bureau de contrôle, SPS...	75 660 €
Coût global du projet HT	674 410 €
Financement	
DETR	63 000 €
FSIPL	105 900 €
ADEME	183 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 000 €
LEADER	100 000 €
TOTAL SUBVENTIONS PARTENAIRES	466 900 €
Part Subvention partenaires (sur le hors taxes)	69.23%
AUTOFINANCEMENT	207 510 €
Part collectivité (sur le hors taxes)	30.77%

Le Président rappelle que cette opération s'équilibrera par la location de la ressourcerie à l'association du Tri-cycle enchanté porteur du projet.

Madame Anne-Marie CLAUZET demande si la fin des financements sur les contrats aidés ne remet pas en cause le fonctionnement de l'association du tri-cycle et sa capacité à porter le projet présenté.

Le Président précise que l'association ne devrait pas être touchée par la baisse des aides décidée au niveau national.

VU l'avis favorable du bureau en date du 07 septembre 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (Mmes CLAUZET et GOUT-DISTINGUIN) et 39 voix pour :

Approuve la réalisation des travaux d'aménagement de la ressourcerie pour un montant de 674 410 € HT ;

Approuve le plan de financement proposé ci-dessus ;

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017 à hauteur de 105 900 € ;

Sollicite l'aide de l'ADEME à hauteur de 183 000 € ;

Sollicite l'aide du LEADER à hauteur de 100 000 € ;

Sollicite l'aide du Département à hauteur de 15 000 € ;

S'engage à financer le solde de l'opération sur ses fonds propres, un emprunt sera réalisé si nécessaire.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

- **Report des crédits TEPOS des piscines vers les réhabilitations de logements locatifs.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président rappelle qu'une subvention d'un montant de 45 600 € avait été attribuée à la communauté de communes Dronne et Belle par le biais d'une première convention territoire à énergie positive (TEPOS) pour le chauffage des piscines communautaires de Bourdeilles et Champagnac de Bélair.

Il rappelle que l'ensemble des travaux financés par le biais de cette convention TEPOS doivent être achevés avant le 31 décembre 2018.

Dans le cas présent, et compte tenu de la réflexion en cours sur les travaux et mises aux normes des deux piscines, la réalisation de ces travaux avant la date indiquée n'est pas possible.

Par conséquent, le Président propose de solliciter le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour la signature d'un avenant réaffectant ces crédits TEPOS sur la réhabilitation de deux logements locatifs communautaires.

Pour rappel, ces travaux sur les logements communautaires ont été proposés initialement dans la 2^{ème} convention TEPOS et validés par le Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Pour des questions d'enveloppes budgétaires TEPOS insuffisantes, ces projets n'avaient pas pu entrer dans la convention.

VU l'avis favorable du bureau en date du 07 septembre 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Sollicite la prise en compte d'une modification des projets éligibles au titre de cette première enveloppe TEPOS par le biais d'un avenant ;

Demande au Président de travailler à la rédaction de l'avenant ;

S'engage à ce que les travaux sur la rénovation énergétique des deux logements locatifs communautaires de St-Pancrace et Quinsac puissent se réaliser dans les meilleurs délais et avant la fin de l'année 2018 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2016 et 2017.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président explique qu'une enveloppe de :

- 1 000 000 € TTC a été prévue pour les travaux de voirie 2016 ;
- 800 000 € TTC a été prévue pour les travaux de voirie 2017.

La commission voirie s'est réunie et a proposé une répartition des travaux sur tout le territoire de la Communauté de Communes, dont les enveloppes s'élèvent à :

- 826 340 € HT (soit 991 610,51 € TTC) pour 2016.
- 664 340 € HT (soit 797 211,80 € TTC) pour 2017.

Pour 2017, les travaux devraient débuter courant septembre et se poursuivre sur le 1^{er} semestre 2018.

Il propose de solliciter une subvention dans le cadre des contrats territoriaux du Département, à hauteur de 20 % pour chacune des deux années soit :

- ✓ une subvention sollicitée de 165 268 € pour les travaux de voirie 2016 ;
- ✓ une subvention sollicitée 132 868 € pour les travaux de voirie 2017.

VU l'avis favorable du bureau en date du 07 septembre 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la réalisation des travaux de voirie 2017 ;

Sollicite l'aide du Département dans le cadre des contrats territoriaux pour les travaux 2016 à hauteur de 165 268 € ;

Sollicite l'aide du Département dans le cadre des contrats territoriaux pour les travaux 2017 à hauteur de 132 868 € ;

S'engage à financer le solde de l'opération sur ses fonds propres, un emprunt sera réalisé si nécessaire.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

- **Validation du Projet Educatif Territorial (PEDT) (pièce jointe n°1).**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet éducatif territorial permet un partenariat entre les collectivités territoriales qui en ont pris l'initiative et les services de l'État afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur chaque territoire. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une

politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

La commune ou l'EPCI assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

VU l'avis favorable du bureau en date du 07 septembre 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet éducatif territorial tel que présenté ;

Autorise le Président à signer la convention relative au projet éducatif territorial ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

- **Recrutement de médecins salariés.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président rappelle que la communauté de communes est en recherche de médecins généralistes depuis de nombreux mois.

Il s'avère que les derniers contacts pris montrent un intérêt des professionnels, qu'ils soient français ou étrangers sur des postes de médecins salariés.

En conséquence, après avoir pris des renseignements auprès de collectivités menant cette démarche, le Président propose d'explorer la piste menant au recrutement de médecins salariés.

VU l'avis favorable du bureau en date du 07 septembre 2017 ;

Considérant les besoins locaux en médecins généralistes et afin d'anticiper ces besoins au vu de la pyramide des âges des médecins du territoire ;

Considérant l'action déjà affirmée de l'établissement public de coopération intercommunale en matière de facilitation de l'accueil des professionnels de santé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre (M. PEYROU, CANDEL et Mme THORNE) et 38 voix pour :

Approuve le principe d'avoir recours à des médecins salariés ;

Demande au Président de continuer à travailler sur cette question ;

Autorise le Président à signer tout document y afférent.

- **Participation de la Communauté de Communes aux frais de fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage du Grand Périgueux.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président rappelle la proposition faite d'un partenariat par convention avec la communauté d'agglomération du Grand Périgueux à propos des gens du voyage.

L'EPCI apporterait une aide financière annualisée au Grand Périgueux en prenant à sa charge une partie des coûts de fonctionnement du service gérant les aires d'accueil des gens du voyage, le montant de cette aide restant à discuter avec le Grand Périgueux. Cette convention ne commencerait au plus tôt qu'en 2018.

Cette convention permettrait à l'EPCI de ne pas réaliser d'investissements lourds avec la création d'une aire de 8 ou 10 places comme prévu au schéma actuel, l'agglomération s'engageant en contrepartie à accueillir les gens du voyage de Dronne et Belle.

Parallèlement à cette réflexion, le schéma départemental est en cours de révision.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le principe d'une convention avec le Grand Périgueux sur cette question de la participation aux coûts de fonctionnement et de gestion des aires d'accueil de l'agglomération ;

Demande au Président de continuer à travailler sur cette question et rencontrer le Grand Périgueux pour formaliser ladite convention ;

Autorise le Président à signer tout document y afférent.

II-QUESTIONS DIVERSES

Modification statutaire :

Le Président COUVY fait part d'un courrier de la Préfecture concernant la modification statutaire validée en conseil communautaire en juillet. Celui-ci signale qu'il convient de reprendre une délibération afin de procéder à différentes modifications de forme.

De ce fait, une nouvelle proposition de modification statutaire tenant compte des remarques, ainsi qu'une nouvelle proposition de définition de l'intérêt communautaire sera faite lors du prochain conseil d'octobre.

Les communes devront délibérer sur l'approbation des modifications statutaires après le futur vote de la modification statutaire d'octobre afin que ces nouveaux statuts (notamment l'article sur les compétences) soient entérinés par arrêté préfectoral avant le 1^{er} janvier 2018.

Convention relative à la réforme du stationnement :

Madame Monique RATINAUD informe l'assemblée qu'une réforme du stationnement entrera en application au 1^{er} janvier 2018, suite à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

Pour satisfaire ses obligations, la commune se doit de s'organiser pour percevoir les redevances de stationnement, un organisme se chargeant du recouvrement du forfait.

Madame le maire propose de signer une convention entre l'EPCI qui avait vocation à recevoir in fine les recettes de stationnement et la commune qui assure les dépenses (ASVP, horodateurs, entretien général...) de façon à ce que les recettes perçues par la commune de Brantôme en Périgord ne soient pas reversées à l'EPCI.

Compte tenu du différentiel réduit entre les recettes attendues et les frais générés, le principe d'une convention reçoit un avis favorable du conseil.

Le Président, qui dispose d'une délégation du Conseil pour ce type de convention, devrait la signer avant le 1^{er} octobre 2017 pour une application en 2018.

Centre d'incendie et de secours :

Le Président COUVY fait part aux délégués, pour information, du courrier de Monsieur Bernard Mousnier concernant le choix du site d'implantation du futur centre de secours à Brantôme en Périgord.

Subvention conseil départemental :

Le Président COUVY fait part au conseil communautaire de la réponse du conseil départemental suite à son courrier de saisine relatif au versement des subventions non versées. Il informe qu'il sera procédé au paiement des aides relatives à la construction de locaux techniques (26 295 €) et aux travaux de voirie 2014 (50 000 €) dans le cadre des contrats d'objectifs. Un examen en fin d'année pourrait permettre de réaliser éventuellement d'autres débloqués.

Travaux d'aménagement de bourg de la Chapelle-Faucher :

Pour information, le Président informe l'assemblée que le Bureau a décidé d'autoriser le Président à signer un avenant au marché de travaux pour une plus-value de 3 069.71 € HT permettant la réalisation de la reprise de la bascule.

La séance est close à 19h15

Le Président


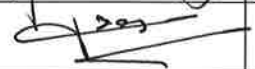
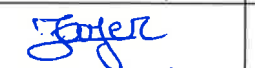



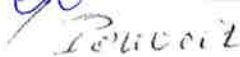







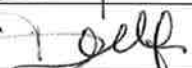










Jean-Paul COUVY

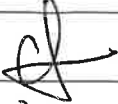





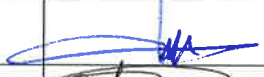





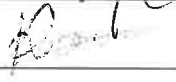



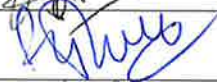


Le Secrétaire

Michel DUBREUIL

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Jeudi 7 septembre 2017

Fiche de présence

Membres titulaires	Signature	Membres suppléants	Signature
AIMONT Jean-Luc			
ARLOT Yves			
BOSDEVESY Michel		DUCHER Jean-François	
BOYER Josiane		BRANDY Pascal	
CANDEL Martial Henri		De TRAVERSAY Geneviève	
CATUSSE Anita		LAGARDE Guy-José	
CHABREYROU Olivier		COMBEALBERT	
CHAPEAU Gaston			
CHARRON Éric			
CLAUZET Anne-Marie			
COMBEALBERT Gérard			
COUVY Jean-Paul			
De MONTETY Bernard			
DESJARDINS Martine		LAURENCON Jacky	
DUBREUIL Michel		DUCHANGE Michel	
DUVERNEUIL Guy-Robert		JEAN Thierry	
FAGETE Jean-Claude			
FAISOLE Henri		MERLE Bernard	
GOUT DISTINGUIN Malaurie			
GROLHIER Jean-Pierre		BOUSSARIE Françoise	
HARMAND Benoît			
LAGARDE Jean-Jacques		STEMMELEN Sabine	
LANDAIS Anémone		LAVAUD Alain	
LIENARD Cyrille			
MARCHAND Jean-Marie			
MARTINOT Claude			

MARTINOT Jean-Jacques		SICARD Jean-Pierre	
MAZIERE Christian		CHATEAUREYNAUD Jean-Pierre	
MAZIERES Sylvie			
MAZOUAUD Pascal		CARTAUD Jean-Claude	
MILLARET Francis			
MORIN Pierre			
NADAL Jean-Michel			
NEGRIER François			
NEYCENSAS Christian			
NIQUOT Pierre		FUHRY Dominique	
OUISTE Alain			
PEYROU Alain		DUVERNEUIL Max	
RATINAUD Monique			
RAVON Jean-Robert			
REVIDAT Francis			
ROUMAILLAC Catherine			
SECHERE Claude			
THOMAS François			
THORNE Fabienne			
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette			
VILHES Frédéric	